

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article505>

Une offensive gouvernementale qui prend la forme du totalitarisme

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : jeudi 15 décembre 2016

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Une offensive gouvernementale qui prend la forme du totalitarisme à travers les atteintes à la liberté d'expression des défenseurs de la vie

« R&N : 40 ans après la loi Veil, l'avortement est toujours un sujet polémique dans la vie politique française. Est-ce l'une des raisons qui poussent le gouvernement actuel à chercher à museler les voix de ceux qui proposent des alternatives à l'avortement ?

Cécile Edel : Contrairement à d'autres pays comme l'Italie ou l'Allemagne, qui d'ailleurs ces dernières années ont connu une baisse significative du nombre d'avortements, en France, nos gouvernements successifs, de gauche comme de droite ont persisté à enfermer ce sujet dans un débat idéologique qui date maintenant des années 60 et de la mouvance féministe de l'époque. La loi de 1975 légalisant l'avortement a été érigée en veau d'or et il est de ce fait absolument impossible dans notre pays d'engager un débat apaisé et objectif sur cet acte. Acte qui devrait pourtant avant tout être considéré comme un problème de santé publique et ainsi faire l'objet d'un véritable programme de prévention et non comme un acte hautement symbolique, et donc intouchable, de la libération totale de la femme.

Car au fond, tout le monde le sait bien : "la meilleure IVG, c'est celle que l'on évite !"

En tous cas, il est un fait acquis, que depuis 5 années, loin de s'être apaisé, le débat sur l'IVG est devenu, avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, encore plus difficile. Nous assistons à une véritable obsession du gouvernement, une réelle radicalisation idéologique en faveur de l'avortement, qui n'est pas nouvelle mais qui s'amplifie, au fur et à mesure que la résistance des acteurs pro-vie s'organise.

L'illustration la plus significative, selon moi, est bien la revendication et la reconnaissance d'un véritable droit fondamental à l'avortement qui vient transcender l'ensemble des autres droits, parmi lesquels le droit à la vie pourtant bien présent dans notre législation et dans notre constitution.

Le gouvernement adopte ainsi une politique de déni de la réalité, il refuse obstinément de reconnaître les réalités qui entourent l'avortement : négation des pressions entourant les femmes, échec des diverses campagnes de promotion de la contraception censées faire diminuer le nombre d'IVG, aveuglement volontaire autour des conséquences physiques et psychologiques entourant cet acte.

On passe du silence et du tabou qui entouraient jusque-là les questions relatives à l'avortement à une offensive gouvernementale qui prend la forme du totalitarisme à travers les atteintes à la liberté d'expression des défenseurs de la vie. En effet, nous sentons bien combien, plus ces derniers sont actifs, persévérants, déterminés et résistants, plus ils gênent ceux qui, non seulement considèrent l'avortement comme l'eldorado pour la femme, mais aussi et surtout ceux qui revendiquent la sacro-sainte liberté d'expression et d'opinion à condition que cette opinion soit la même que la leur !

Notre gouvernement a donc tout simplement décidé de réduire au silence ceux qui ne pensent pas comme lui !

R&N : La gauche a pris différentes mesures tout au long de ce quinquennat pour étendre l'avortement. Pensez-vous qu'un gouvernement de droite reviendrait sur ces mesures (et particulièrement sur l'extension du délit d'entrave) s'il était élu en 2017 ?

Cécile Edel : Nous ne devons rien attendre... mais tout espérer !

Au vu de l'Histoire, je ne pense malheureusement pas qu'il nous faille être trop optimistes... Les différents quinquennats qui ont précédé celui de François Hollande, qu'ils soient de gauche ou de droite, nous ont montré que la question du respect de la vie, et plus généralement, celle du développement d'une véritable politique familiale encourageant la maternité et l'aide aux femmes enceintes en difficulté à choisir la vie, n'étaient pas au cœur des programmes !

Ces dernières semaines, la question de l'avortement s'est pourtant invitée dans les débats des primaires de la droite et j'ai pu constater que l'insulte suprême entre candidats semblait être d'être taxé de « contre l'avortement » ! J'ai assisté à cet aveu quasi général, à l'exception de Jean-Frédéric Poisson, du droit à l'avortement comme un droit acquis sur lequel nul ne reviendrait, et ce, en dépit de sa reconnaissance comme un drame. Si beaucoup d'hommes politiques s'accordent à reconnaître que l'avortement est toujours un drame, peu sont décidés à prendre des mesures claires pour en réduire le nombre. Je ne peux donc aujourd'hui qu'espérer un sursaut dans la prise de conscience des politiques, autour des réalités qui entourent l'IVG et vais poursuivre, au sein de Choisir la Vie, les campagnes de sensibilisation en ce sens.

R&N : L'extension du « délit d'entrave » à l'avortement menace-t-elle l'existence des mouvements pro-vie en France ? Faut-il craindre que les manifestations comme La Marche Pour la Vie puissent être interdites pour un tel motif ?

Cécile Edel : C'est, sans nul doute, en tous cas, la volonté du gouvernement ! Mais c'est méconnaître la persévérance et la résistance de l'ensemble des acteurs pro-vie. Il y a fort à penser également que cette loi fera l'objet d'un recours auprès du Conseil Constitutionnel dans les semaines qui viennent. De plus, les dispositions de la loi sont suffisamment floues et imprécises autour de la notion d'entrave numérique à l'IVG, qu'à supposer que nos associations soient poursuivies pour un tel délit, nous puissions légitimement penser que les juges auront peine à caractériser les éléments matériels nécessaires à la constitution de l'infraction. En effet, le texte est le suivant :

« Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou de s'informer sur une interruption de grossesse ou les actes préalables prévus par les articles L. 2212-3 à L. 2212-8 par tout moyen, y compris en diffusant ou en transmettant par voie électronique ou en ligne, des allégations, indications de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse. »

Le fait de diffuser des informations sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse serait donc un élément constitutif du délit. Or, quelle est donc la vérité « suprême », incontestable, entourant la nature, les caractéristiques et les conséquences de l'IVG ? Par qui cette vérité est-elle établie ? Notre principe constitutionnel français de légalité des délits et des peines, associé au principe de l'interprétation stricte en droit pénal, laisse espérer qu'en l'absence de définition stricte, claire, de chacun des termes (nature, caractéristiques et conséquences de l'IVG), le délit ne pourrait être constitué. En tout état de cause, il y aura matière à interprétation et à jurisprudence.

Quant à la Marche pour la Vie, si le gouvernement veut l'interdire, il a beaucoup de cordes à son arc pour le

faire (état d'urgence et menace de trouble à l'ordre public notamment) mais nous trouverons alors les moyens de riposter et faire entendre notre voix malgré tout !

Nous restons en tous cas dans la confiance ; depuis 2005, la Marche pour la Vie à l'exception de 2013 (volonté des organisateurs de la marche pour la Vie de rejoindre le grand mouvement de la Manif pour tous) et 2016 (état d'urgence post attentats) a toujours eu lieu.

R&N : De quelles aides publiques ont bénéficié durant ce quinquennat les structures et associations qui proposent des alternatives à l'avortement en France ? Et comparativement, quelles furent les aides ou les soutiens apportés par le gouvernement aux structures promouvant l'avortement ou défendant celui-ci comme un droit « fondamental » ?

Cécile Edel : On le voit, depuis la création en 1956 d'un ministère expressément dédié aux droit des femmes et confié, à l'époque à Yvette Roudy, l'effort budgétaire en faveur des droits des femmes (et donc de la promotion de l'IVG reconnue comme tel !) a connu une forte croissance d'année en année. Pour l'année 2016, le montant global des concours de l'ensemble des ministères à la politique transversale d'égalité femmes/hommes était de 22,2 millions d'euros.

À côté, aucune des associations telle que la nôtre et bien d'autres, qui proposent des services d'écoute, d'aide et d'orientation des femmes enceintes en difficulté n'a reçu la moindre aide financière des pouvoirs publics... Aucune aide publique de la part de l'État pour aider les associations dont le seul objectif est d'aider, d'écouter et d'accueillir les femmes enceintes qui décident de choisir la vie. Ces associations ne survivent que par la générosité de certains de nos concitoyens.

Le travail que nous effectuons auprès des femmes pour leur permettre de poser un choix libre et éclairé, de résister aux pressions de leur entourage face à l'IVG, de choisir la Vie et de mener à bien leur grossesse sereinement à travers une aide matérielle, psychologique et morale, est totalement nié par les pouvoirs publics qui, qui plus est, osent nous accuser d'entrave à l'IVG !

Dans le même temps, de nombreuses mesures en faveur de l'IVG ont vu le jour sous le dernier quinquennat. Ainsi en est-il, notamment, depuis le 1er avril 2016, de manière totalement discriminatoire, du remboursement intégral par la sécurité sociale de l'ensemble des actes médicaux inhérents à l'IVG, alors qu'une femme qui mène à bien sa grossesse ne se verra remboursée qu'à hauteur de 70% les frais médicaux relatifs à la poursuite de celle-ci.

Comment ne pas penser également, au pass'Contraception, ce chéquier sans valeur financière mis à disposition des jeunes, filles ou garçons, pour bénéficier de consultations médicales, d'une contraception (préservatifs, pilules, patchs, stérilets...) ou encore d'une prise de sang en vue d'un dépistage. Il s'agit de coupons détachables à donner aux professionnels de santé pour obtenir des soins gratuits et anonymes. La moitié des régions françaises proposent aujourd'hui ce passe : selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), publié en avril 2015, la moitié des régions françaises proposaient ce passe, entièrement subventionné par les conseils régionaux !

Nous ne comptons ainsi plus le nombre de subventions (payées par nos impôts, soyons-en bien conscients !) qui, non seulement ont été accordées au Planning Familial reconnu comme un organisme « militant » qui promeut le « tout avortement » mais également ont été affectées à toutes les campagnes de propagande pour la contraception et le droit à l'avortement. Campagnes orchestrées d'ailleurs par notre gouvernement qui a même été jusqu'à instituer officiellement une journée mondiale (rien que cela !) pour le droit

fondamental à l'avortement le 28 septembre de chaque année. De plus, notre gouvernement ne s'est pas contenté ces dernières années d'organiser une incroyable propagande pour l'IVG mais a adopté volontairement une politique de mise sous silence de certaines informations sur celle-ci susceptibles pourtant d'aider la femme à garder son enfant. En particulier, le ministère sur son site pourtant officiel, omet de faire référence aux aides auxquelles les femmes qui hésitent à avorter auraient droit si elles choisissaient de garder leur enfant. De même, sur ce site, il n'est question que d'œuf et jamais d'embryon. De plus, d'une manière péremptoire, un médecin dans une vidéo affirme qu'il n'y a aucune conséquences à ce dernier ! Et dire que c'est ce gouvernement même qui accuse les associations d'écoute aux femmes enceintes de donner de fausses informations sur l'avortement et ainsi d'entraver le recours à cet acte. Pour moi, ce gouvernement totalement mué par son esprit purement idéologique pourrait être de son côté poursuivi pour délit d'entrave à la Vie !

R&N : Quel sera le thème particulier de cette prochaine marche pour la vie, marche qui aura lieu en pleine campagne présidentielle ?

Cécile Edel : Cette 11e Marche pour la Vie revêt forcément cette année un aspect très particulier et important parce qu'elle se situe au cœur d'une année présidentielle. C'est donc plus que jamais le moment de lancer un message fort à nos politiques.

Depuis quelques jours, vous avez ainsi pu voir fleurir sur les réseaux sociaux des mini-spots mettant en scène la réaction si souvent observée de l'entourage à l'annonce d'une grossesse. Il y a la réaction de la famille, de l'entourage professionnel, des amis, des professionnels de santé...

Les réactions observées vont souvent déterminer le choix de la femme de recourir à l'avortement, et c'est la raison pour laquelle nous sommes tous concernés par l'IVG, car nous devons tous avoir à cœur d'observer une réaction d'accueil bienveillant de l'annonce d'une grossesse qui aidera la femme à faire le choix de la poursuite de sa grossesse.

Nous souhaitons donc insister cette année sur le fait que l'avortement ne peut être relégué au rang de choix personnel et liberté de la femme. Ce dernier concerne tout un chacun. Avec plus de 200 000 avortements par an, nous ne pouvons faire fi de ce drame et penser que cette question ne nous concerne pas... Le gouvernement, avec sa proposition de loi sur l'extension du délit d'entrave, encore une fois, laisse penser et présuppose que le discernement de la femme pour le choix ou non d'avorter se fait seul et que ce choix ne concerne que celle-ci.

D'ailleurs, François Fillon, face à Alain Juppé, n'a-t-il pas dit lui-même au moment du débat du 24 novembre des primaires sur la question de l'IVG, qu' « étant par ailleurs un homme, ce n'était pas à lui de prendre une décision » ? Faire porter l'entière responsabilité d'un tel acte sur autrui est un peu facile, vous ne croyez pas ? Au contraire, nous souhaitons que ce slogan « IVG, tous concernés ! », axe mobilisateur principal de cette marche, résonne en nous comme un appel à prendre nos responsabilités et à nous engager !

Parce que nous sommes ainsi tous concernés par l'IVG, nous vous donnons tous rendez-vous le 22 janvier à Paris pour cette grande marche qu'est la Marche pour la Vie ! »

Site source à consulter :

[le rouge et le noir](#)

Délit d'entrave : les principes démocratiques sont réduits à la pensée unique d'un Etat totalitaire

Une offensive gouvernementale qui prend la forme du totalitarisme

« Le député italien Gian Luigi Gigli s'interroge dans une tribune sur les conséquences de la proposition de loi sur le délit d'entrave à l'avortement. Selon le député, la transposition de cette proposition de loi au paysage italien « aide à comprendre la portée de cette loi liberticide qui met en cause les fondements mêmes de l'État libéral, et en particulier la liberté d'expression ». Il explique :

« Si une loi semblable passait en Italie, nous devrions fermer 'SOS Vie', la structure ouverte 24 sur 24, 365 jours par an, qui écoute les femmes en difficulté à travers un numéro vert et sur Internet ». Mais surtout, ajoute-t-il, « les 12 000 bébés nés grâce aux options proposées par le 'Mouvement pour la Vie' ne seraient jamais nés ». Par ailleurs, « nous devrions aussi fermer les 350 autres 'Centres d'Aide à la Vie' qui travaillent sur le territoire national, puisque les encouragements incitant à garder le bébé pourraient être qualifiés de pression psychologique et morale ».

Le député italien constate ainsi qu'en France, « la voix de quiconque » ayant « une vision différente de celle de l'Etat » est « réduite au silence », ainsi que « celle de quiconque proposerait une alternative à l'avortement aux femmes enceintes en difficulté ». Il assure que cette proposition de loi crée « un précédent dangereux, et pour la liberté d'internet, et pour la liberté de conscience » :

« Il est clair que les principes démocratiques sont réduits à la pensée unique d'un Etat totalitaire ».

Enfin, Gian Luigi Gigli dénonce :

« En plus de la liberté démocratique, la liberté même des femmes qui comptent avorter est humiliée, puisque l'accès aux informations est la base d'un choix pleinement libre et éclairé. En effet, en vertu de la nouvelle proposition de loi, on souhaite interdire aux femmes désirant s'informer sur l'IVG l'accès à toute information autre que celle compatible avec le relativisme moral de l'Etat laïque, imitant ainsi la désinformation de l'époque soviétique » « Si nous ne voulons pas que, tôt ou tard, cette graine prenne racine en Italie, il est temps que la protestation de ceux qui aiment la liberté se lève ».

Source :

Michel Janva

[le salon beige](#)